

Cahier des charges du·de la moniteur·rice

But des séjours de vacances

Le but des séjours de vacances est de permettre aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect de leurs besoins.

Ce temps de vacances représente une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il permet à la personne vivant avec une déficience intellectuelle d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participant·es, les équipes d'encadrement et la population locale. Les séjours offrent des occasions d'élargir son horizon ; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel. C'est le temps pour pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun·e selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable.

Les séjours de vacances sont aussi l'occasion pour les familles de pouvoir prendre un temps de repos.

Domaines d'activités

Le·la moniteur·rice est placé·e sous l'autorité du·de la responsable de séjour de vacances et est tenu·e de s'acquitter des tâches suivantes :

Il·elle assume des responsabilités uniquement pendant les heures de travail, soit du lever au coucher des participant·es et pendant les nuits de veille, s'il·elle en a la charge.

En tout temps, le·la responsable a la possibilité de renvoyer un·e moniteur·rice qui ne satisferait plus aux exigences de ses fonctions. Dans ce cas, le·la moniteur·rice a droit à la rémunération prévue pour le nombre de jours effectivement travaillés.

En cas de difficultés rencontrées avec le·la responsable, le·la moniteur·rice ne doit pas hésiter à interpeller l'association et faire part de ses soucis en priorité à la personne chargée de la coordination des séjours.

Responsabilités

Le·la moniteur·rice participe à la prise en charge des participant·es et ceci du lever au coucher. Il·Elle doit notamment veiller aux points suivants :

- **Santé** : suivi de la prise quotidienne des médicaments, être attentif·ve aux crises d'épilepsie/absences éventuelles, à la régularité des selles/urines, aux coups de soleil, cloques et autres petites blessures, aux escarres possibles chez les personnes en chaise. Remplir les documents demandés ou mis en place pour assurer le suivi.
- **Hygiène** : toilette régulière et complète avec chaque participant·e en veillant à **respecter l'intimité** de chacun·e notamment au moment de l'habillage, du déshabillage, de la douche.
- **Sécurité** : être attentif·ve aux déplacements dans les escaliers, sur les routes et dans les villes. Attention à ne pas perdre de vue les participant·es présent·es lors de la sortie ! En cas d'incident au cours d'une activité, le·la moniteur·rice devra prendre toute disposition nécessaire au bien-être du·de la participant·e. Chaque moniteur·rice disposera d'une liste de consignes et contacts de sécurité qu'il·elle doit avoir sur lui en tout temps. Il·elle fera rapport au·à la responsable de tout incident, même d'apparence mineure.

- **Effets personnels** : le·la moniteur·rice en fait l'inventaire, à l'aide de la fiche prévue à cet effet, au début et à la fin du séjour et s'assure notamment que tous les vêtements mis à laver soient récupérés et que les objets personnels ne se perdent pas ou ne se détériorent pas. En cas de changement définitif de participant·es pendant le séjour, il·elle dresse un inventaire intermédiaire avec le·la moniteur·rice qui le·la remplace. Si des effets sont restés lors du départ du·de la participant·e, le·la moniteur·rice est chargé·e de les renvoyer dans le lieu de vie du·de la participant·e.
- **Tâches ménagères** : le·la moniteur·rice veille à ce que les chambres des participant·es soient en ordre, le lit fait, et les affaires personnelles rangées. Le·la moniteur·rice doit participer à toutes les tâches ménagères de la maison : vaisselle, lessive, rangement, balayage, récurage, mise en place des tables pour les repas et nettoyage régulier des sanitaires.
A la fin du séjour, le·la moniteur·rice doit remettre les locaux en ordre, établir l'état des lieux, retourner les objets trouvés, nettoyer et restituer le matériel appartenant à **insieme-Genève**.
- **Souvenirs de vacances** : chaque participant·e aura un souvenir que le·la moniteur·rice est chargé·e de confectionner si possible avec lui·elle. Ce souvenir est un élément important car il est pour les parents et les éducateur·rices le reflet de ce que le·la participant·e a vécu pendant ses vacances.
- **Argent de poche** : chaque participant·e disposera d'argent de poche, qui peut être utilisé notamment pour payer les consommations prises à l'extérieur ou l'éventuel achat de souvenirs. le·la moniteur·rice est responsable de la bonne gestion de cet argent de poche (se référer et respecter les consignes précises transmises au·à la responsable par insieme-Genève et conserver toutes les quittances).
- **Fiche de liaison** : la remplir avec le·la responsable à la fin du séjour.
- **Contact avec les familles** : le·la moniteur·rice donnera des nouvelles aux familles si ces dernières en ont fait la demande. Il convient de demander à la famille en amont si elle souhaite avoir des nouvelles, à quelle fréquence et par quel moyen.
- **Le dossier confidentiel** ne peut être utilisé à l'extérieur du séjour qu'en cas d'urgence ou hospitalisation.

Vie quotidienne

- **Réunions en fin de journée** : l'ensemble de l'équipe est tenu d'y participer, à l'exception des personnes en congé. Ces réunions ont pour objectif de faire le point sur la journée écoulée et de préparer celles à venir, en proposant un programme d'animations. Elles permettent également de discuter des difficultés rencontrées, mais aussi des satisfactions obtenues. Une réunion de bilan obligatoire sera organisée à la fin du séjour. Une séance de bilan intermédiaire peut être aussi organisée sous forme de réunion ou d'entretiens individuels.
- **Activités** : toutes les propositions sont les bienvenues, dans la mesure où elles sont adaptées aux envies des participant·es, à leurs possibilités et à leur âge. Veiller à l'alternance des temps calmes et des temps dynamiques.
- **Veilles** : le·la moniteur·rice doit assumer plusieurs nuits de veille pendant le séjour, selon le planning établi par le·la responsable. Pendant ces veilles, il·elle ne s'absente en aucun cas de la maison et reste éveillé·e. En cas de problème, il·elle réveille le·la responsable. Chaque nuit de veille est suivie d'une matinée de récupération pendant laquelle le·la moniteur·rice est déchargé·e de ses responsabilités.

Le respect d'autrui, l'écoute, l'échange et la solidarité sont des qualités nécessaires au bon déroulement d'un séjour.